



2024 - 2025

Tenue Vestimentaire au PETIT COLLEGE

Afin de favoriser un climat éducatif de simplicité, de respect de soi et des autres, nous demandons une tenue **simple** et adaptée à l'école pour chaque enfant :

- . Chemisier ou polo à col avec manches (**pas de débardeur à bretelles**)
- . Cardigan **SMN** obligatoire tous les jours ainsi que pour toutes les sorties scolaires ou événements particuliers.
- . Jupe ou robe d'une longueur correcte ou pantalon (**ni short, ni leggin**)
- . Chaussures de ville. Pour une question d'hygiène, les chaussures de sport ou de toile (tennis, « converse », « bensimon »...) ne sont pas autorisées.
- . Le tablier chasuble bleu marine sans manches d'**uniforme est obligatoire** à toutes les élèves du CP au CM2 compris, avec prénom et nom de l'élève brodé en entier en blanc, de façon lisible.
Tablier et cardigan sont à commander sur le site : www.letablierbobine.fr
Cliquez sur l'onglet ESPACE ECOLE, puis saisissez l'adresse dédiée à l'école :
sainte-marie-de-neully.

Pour éviter les pertes ou les disparitions, les bijoux (médailles, bracelets, montres connectées...) doivent rester à la maison.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.